DPCP
DIRECTEUR
DES POURSUITES
CRIMINELLES ET PÉNALES

Québec

LIGNE INFO DPCP VIOLENCE **CONJUGALE** ET **SEXUELLE**

Vous avez été victime de **violence sexuelle** ou de **violence conjugale** et vous pensez le dénoncer à la police?

Vous voulez obtenir de l'information sur le **fonctionnement du processus judiciaire criminel** et sur les possibilités qui vous sont offertes d'y participer?

Il est possible de communiquer par téléphone avec une **procureure spécialisée du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)**.

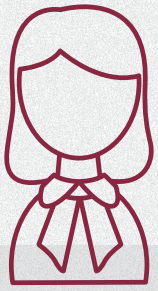

Vous pourrez poser vos questions à une procureure du DPCP (une avocate de la poursuite) spécialisée dans le traitement des dossiers de nature sexuelle et de violence conjugale.

Les procureures qui répondront à vos appels sont spécialement formées pour accueillir avec empathie vos préoccupations, votre point de vue et vos besoins.

Vous serez ainsi en mesure de faire un choix éclairé : dénoncer ou non le crime que vous avez subi à la police.



Vous faites partie d'un organisme qui vient en aide aux personnes victimes de violence sexuelle ou de violence conjugale?

Nos procureures peuvent répondre à vos questions pour vous permettre de mieux accompagner les personnes victimes dans le processus judiciaire.



Si vous décidez de vous impliquer dans le processus judiciaire, vous recevrez aussi de l'information sur :

- les mesures pour préserver votre sécurité;
- les mesures pour protéger votre vie privée;
- les étapes du processus judiciaire criminel, de la plainte à la police à la fin du procès;
- les mesures d'aide pour faciliter un témoignage à la cour;
- le rôle des procureurs aux poursuites criminelles et pénales auprès des personnes victimes d'un crime comme vous.

1 877 547-3727

Service **gratuit** et **confidentiel**
Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30